

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°90-031 du 12 Novembre 1990

portant abrogation des dispositions de Lois et Ordonnances relatives à l'Internement Administratif en matière de Sécurité Publique.

LE HAUT CONSEIL DE LA REPUBLIQUE a délibéré et adopté

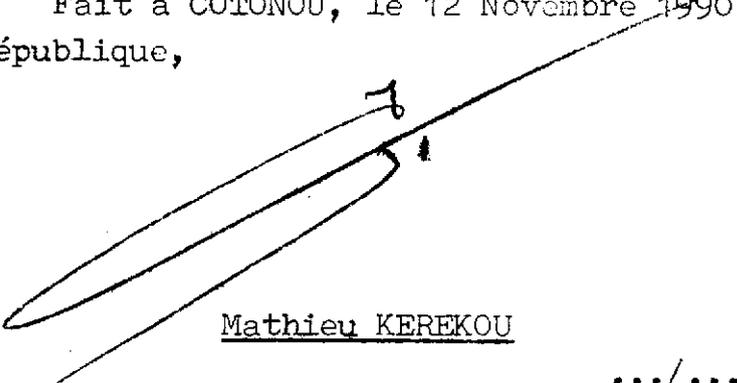
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées les dispositions des Lois et Ordonnances ci-après sur la Sécurité Publique :

- Loi N°61-7 du 20 Février 1961, sur la Sécurité Publique ;
- Loi N°61-32 du 14 Août 1961, complétant les dispositions de la Loi N°61-7 du 20 Février 1961, sur la Sécurité Publique ;
- Ordonnance N°69-10-PR du 14 Mai 1969, complétant la Loi N°61-7 du 20 Février 1961, sur la Sécurité Publique ;
- Ordonnance N°73-52 du 03 Juillet 1973, complétant ~~les Lois N°s 61-7 et 61-32 du 20 Février et du 14~~ Août 1961, sur la Sécurité Publique.

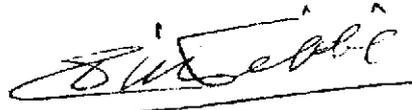
Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 12 Novembre 1990  
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,

  
Mathieu KEREKOU

.../...

pour le Premier Ministre,  
 Chef du Gouvernement,  
 Ministre de la Défense Nationale,



Jean-Florentin V. FELIHO

Ministre Intérimaire

Le Ministre de l'Intérieur,  
 de la Sécurité Publique et  
 de l'Administration Territo-  
 riale

Le Ministre de la Justice et de la  
 Législation,



Jean-Florentin V. FELIHO



Yves YEHOUËSSI

Ampliations : PR 6 HCR 4 PM 4 CS 1 SGG 4 MISPAT-MJL 8 autres Minis-  
 tères 14 Départements 6 C U et S P 79 GCONB-BN-FASJEP-ENA-UNB-  
 DAN 6 ONEPI 1 JORB 1.-